

Les pompes à chaleur ne décollent pas

Par Christophe Leroy

Elles peinent à se faire une place dans le chauffage résidentiel. En cause: le coût trop élevé de l'électricité et l'absence d'une stratégie de sortie du fossile en Wallonie et à Bruxelles.

C'est un premier signal, mais il reste encore timide, vu l'ampleur des changements prévus dans les prochaines années. En ajustant les accises au bénéfice de l'électricité et au détriment du mazout et du gaz, le gouvernement fédéral veut inciter les ménages à changer de système de chauffage de façon graduelle. D'ici à 2030, l'Europe compte imposer une TVA de 21% sur le gaz naturel, contre 6% à l'heure actuelle en Belgique. Entre-temps, elle aura en principe introduit, en 2028, une deuxième taxe carbone (c'est le système ETS2), ciblant cette fois les combustibles fossiles utilisés pour le chauffage des bâtiments et le transport routier. Celle-ci pourrait faire grimper la facture de mazout ou de gaz d'un ménage d'au moins 200 euros par an, d'après une estimation du Bureau fédéral du Plan. Au-delà des enjeux climatiques évidents, il y a donc

bien des raisons, a priori, de chauffer sa maison avec une pompe à chaleur, que ce soit en tant qu'unité principale ou d'appoint.

Onéreuse électricité

Pourquoi, dans ce cas, reste-t-elle encore un choix à ce point anecdotique? Selon les chiffres de l'European Heat Pump Association (EHPA), seuls 6% des ménages belges disposent d'une pompe à chaleur. Dans près de huit cas sur dix, ceux-ci ont opté pour un autre système de chauffage en 2023, ce qui place le pays dans les dernières positions européennes en parts de marché. «On remarque quand même qu'en Flandre, existe une volonté beaucoup plus marquée d'électrifier les besoins thermiques et de passer aux pompes à chaleur», commente Patrick O, responsable des affaires publiques de Climafed, la fédération belge des technologies climatiques. Cela passe par les copieux investissements du gestionnaire de réseau de distribution du nord du pays, Fluvius. Mais aussi par un régime de primes attractif, y compris pour les pompes à chaleur air-air, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Faute de gouvernement, la Région bruxelloise n'accorde, elle,



«Le calendrier de sortie du fossile pourrait intégrer exceptions et reports selon la situation financière des ménages.»

Seuls 6% des ménages belges disposerait d'une pompe à chaleur.



la facture d'énergie compensent le coût initial. Mais dans les conditions actuelles, ce n'est pas toujours un choix gagnant.

La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) a publié une étude en mai dernier sur le sujet. Sa conclusion majeure: «Sous l'hypothèse d'un contrat à prix variable et pour un client non protégé, le chauffage par pompe à chaleur est généralement plus économique que le propane ou le mazout, dans la majorité des habitations et dans toutes les Régions, à l'exception des logements "peu ou pas isolés" situés en Wallonie et à Bruxelles. En comparaison avec le gaz naturel, la pompe à chaleur n'est compétitive qu'en Flandre (hors logements "peu ou pas isolés"), tandis qu'en Wallonie et à Bruxelles, le gaz naturel reste systématiquement plus avantageux.»

La nuance sur les logements «peu ou pas isolés» est importante, puisqu'en Wallonie, 64% des maisons et 33% des appartements construits avant 2010 affichent un certificat PEB (performance énergétique des bâtiments) de label E, F ou G. Dans la capitale, la part des logements peu ou mal isolés s'élève au minimum à 30%. Dans de telles conditions, les auditeurs énergétiques préconisent –à raison– aux ménages d'investir d'abord dans l'isolation de leur logement. Ce n'est qu'après avoir réglé ce coûteux poste que l'installation d'une pompe à chaleur dimensionnée en conséquence, et donc moins onéreuse, se précise.

Ce qui reste un vrai problème, comme le souligne Eric Monami, conseiller en charge de la chaleur verte chez Edora, la fédération des entreprises dédiées à la transition énergétique: «Il faut avancer en parallèle sur l'ensemble des postes, sans quoi, on ne commencera à décarboner les systèmes de chauffage qu'en 2050, dix ans après l'échéance européenne. Il est normal de ne pas recommander une pompe à chaleur aux ménages ayant encore des besoins de chauffage très importants. Mais je voudrais rappeler que les pompes à chaleur air-eau et sol-eau ne sont pas la seule voie possible.» Pour Patrick O, il est tout à fait possible d'anticiper le placement d'une pompe à chaleur qui, dans l'attente d'une isolation complète du bâtiment, couvrira tout de même l'ensemble des besoins la plupart du temps, ainsi qu'une partie ...

plus de nouvelles primes. Quant à la Wallonie, elle en a largement réduit les montants de base en février dernier. Plus largement, les pompes à chaleur souffrent d'un gros handicap en Belgique: toutes taxes comprises, le coût de l'électricité au mégawattheure (MWh) y est 3,6 fois plus élevé que celui du gaz naturel. C'est l'un des écarts de prix les plus grands d'Europe.

«Pour que les pompes à chaleur soient rentables, il faudrait que ce ratio descende à 2 ou 2,5», poursuit Patrick O. D'où l'intérêt d'alléger la fiscalité et de produire de l'électricité peu carbonée à un coût raisonnable. La conjoncture actuelle n'est pas favorable à un rééquilibrage par la seule voie des marchés: le prix du gaz vient de repasser sous la barre des 30 euros par MWh en Europe, ce qui n'était plus arrivé depuis mai 2024. Le prix de l'électricité, lui,

reste relativement stable sur le marché des contrats à terme.

Un choix rentable?

Le temps de retour sur investissement d'une pompe à chaleur dépend de nombreux facteurs: le modèle choisi (par ordre de prix d'entrée de gamme: air-air, air-eau et sol-eau), les primes disponibles, l'isolation et la taille du bâtiment, la Région d'habitat, le mode de chauffage de l'eau chaude sanitaire et l'existence ou non d'une installation photovoltaïque. La plupart des installateurs renseignent une durée d'amortissement comprise entre cinq et quinze ans. Une pompe à chaleur air-eau étant plus chère à l'achat (il faut compter 12.000 euros, installation incluse) qu'une chaudière à mazout ou à gaz, il faut en effet attendre plusieurs années avant que les économies sur



GETTY

... importante en hiver. «Selon des mesures effectuées aux Pays-Bas, une telle combinaison a permis de diminuer de 70% la consommation de combustibles fossiles pour le chauffage résidentiel», précise-t-il.

Pour un chauffage hybride

Edora et Climafed rappellent ainsi qu'il est possible d'opter, dans un premier temps, pour un système hybride, permettant de réduire significativement sa consommation de mazout ou de gaz. Il peut aussi s'agir d'installer un poêle à pellets ou une pompe à chaleur air-air, injustement bannie –sauf en Flandre– des stratégies de transition énergétique. Ou de commencer par la production de l'eau chaude sanitaire. «Utiliser une vieille chaudière à mazout pour cela est catastrophique en matière de rendement et d'efficacité, précise Eric Monami. Dans bien des cas, un chauffe-eau thermodynamique constitue déjà un énorme progrès.»

Le taux d'adoption des pompes à chaleur ne dépendra pas que du prix de l'électricité. «En Italie et en Flandre, le ratio par rapport au gaz naturel est nettement plus faible, et les ventes n'y explosent pas non plus, loin de là, observe Patrick O. Il faut aussi éduquer le grand public à cette technologie.» Les habitudes ont effectivement la vie dure. «Il est compliqué de convaincre une majorité de gens d'investir spontanément dans une technologie relativement nouvelle pour eux, acquiesce Eric Monami. Le photovoltaïque a beau rester un investissement très rentable, même les ménages aisés n'en possèdent pas tous. Les chauffagistes, eux, ne proposent pas nécessairement des pompes à chaleur s'ils ont

toujours travaillé avec des chaudières à mazout ou à gaz.»

A défaut d'une transition spontanée, il faut envoyer des signaux dans la bonne direction. «Le plus gros frein à l'adoption des pompes à chaleur, c'est l'absence d'un vrai calendrier de sortie des combustibles fossiles, pointe le conseiller d'Edora. Alors oui, on ne peut plus mettre de mazout et de charbon dans une construction neuve. Encore heureux! Selon le Plan air-climat-énergie 2030 (Pace), le précédent gouvernement wallon aurait dû se mettre d'accord sur un calendrier de sortie pour le 30 juin 2023. Nous sommes plus de deux ans après, et il n'y a toujours rien. Tout le monde attend avec impatience la stratégie intersectorielle de la ministre Cécile Neven (NDLR: MR, en charge de l'Energie en Wallonie), et on espère qu'elle fera la part belle à la chaleur, accompagnée d'une trajectoire en ce sens.»

Faux prétexte, l'argument socioéconomique?

Selon Edora, les circonstances socio-économiques ne peuvent justifier l'immobilisme, comme c'est encore souvent le cas. «Le calendrier de sortie peut tout à fait intégrer des exceptions et reports selon la situation financière des ménages, leur statut de propriétaire-bailleur, occupant ou locataire... Il n'a pas à être limpide; il doit être au contraire extrêmement détaillé.» Les Régions peuvent en effet solliciter de nombreuses données utiles pour adapter la sortie des combustibles fossiles à la réalité financière des ménages. Enfin, les pouvoirs publics ne doivent laisser aucune alternative sur le bord du chemin, plaide la fédération. «La géothermie fera des merveilles dans un certain nombre de cas, éventuellement combinée à un réseau d'énergie thermique pour en amortir les coûts fixes sur un plus grand nombre d'utilisateurs, conclut Eric Monami. Il faudra aussi de la biomasse. Mais on ne peut s'attendre à ce que les gens et les installateurs s'engagent dans une nouvelle voie si les autorités elles-mêmes ont l'air à quai.»

Outre l'enjeu climatique et environnemental, les nombreuses incertitudes relatives aux prix de l'énergie dans les années à venir justifient, à elles seules, de poser un choix réfléchi avant de changer de chaudière. La crise de 2022 a rappelé à quel point la prospérité ou, au contraire, la vulnérabilité économique, dépendait de la capacité collective à atténuer les chocs de prix. ●

**A défaut
d'une transition
spontanée,
il faut envoyer
des signaux
dans la bonne
direction.**